

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 8 juillet 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec),
H4Z 1A2

Objet : R-4008-2017 - Énergir – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable / INDICATIONS DU ROEÉ POUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIENCE DES 16 ET 17 JUILLET 2019
N/D : 1001-106

Chère consœur,

En réponse à votre correspondance du 20 juin dernier ([A-0035](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) transmet par la présente les informations relatives à la planification de l'audience qui aura lieu les 16 et 17 juillet prochains dans le dossier en rubrique.

Cette audience tombe en plein milieu de la seule semaine de vacances d'été que le procureur soussigné a pu prévoir avec son épouse. En dépit de son mandat de représentation du ROEÉ dans ce dossier depuis l'été 2017, le procureur soussigné sera donc dans l'impossibilité de vaquer à la Régie aux dates d'audience retenues.

Par ailleurs, nous notons que comme cela a été le cas à plus d'une reprise dans le présent dossier, l'audience de la semaine prochaine porte de manière importante sur des enjeux réglementaires et juridiques nécessitant l'apport des procureurs des participants.

Dans les circonstances, afin d'assurer le respect de l'équité procédurale, la protection des intérêts du ROEÉ et une information complète à la Régie, le ROEÉ propose ce qui suit :

1. Sur la base de la demande d'Énergir de fixation provisoire d'un tarif GNR ([B-0092](#)), de la preuve documentaire au dossier, de la correspondance de part et d'autre et des décisions de la Régie à ce jour, **le procureur soussigné fournira pour le ROEÉ des représentations sommaires écrites avant l'ouverture de l'audience.** Ces représentations porteront, dans la mesure du possible sans le bénéfice des témoignages et des argumentations, sur les enjeux factuels, réglementaires et juridiques, y compris la question de la rétroactivité.
2. **L'analyste externe du ROEÉ, M. Jean-Pierre Finet, sera à la Régie pour l'audience.**
3. **Le ROEÉ n'a pas l'intention de présenter de moyens préliminaires.**
4. **Le ROEÉ n'entend pas présenter une preuve orale.**
5. Le ROEÉ demande à la Régie de lui réserver **une période d'environ 20 minutes pour le contre-interrogatoire le cas échéant des témoins d'Énergir.** À ces fins, nous demandons à la Régie de permettre à M. Finet de poser les questions et au besoin, de se faire assister par l'un des procureurs des autres intervenants. Nous suggérons que le ROEÉ soit placé au pied de la liste de manière à ce que la portée de son contre-interrogatoire soit limitée dans la mesure où certains sujets auraient déjà été couverts par d'autres intervenants.
6. Par sa lettre du 19 juin 2019 ([B-0091](#)) Énergir annonce son intention de faire des représentations à l'audience sur la suite du dossier. À cette fin, dans sa lettre de planification du 2 juillet 2019 ([B-0117](#)), Énergir confirme son intention de faire de telles représentations, et ce pour une durée de 20 minutes, environ. Dans les circonstances et n'ayant pas eu le bénéfice de précisions sur ce qu'Énergir proposera, **le ROEÉ demande à la Régie de lui réserver le droit de commenter par écrit le cheminement du dossier proposé par Énergir.** Le cas échéant, nos commentaires parviendraient à la Régie au plus tard le 25 juillet prochain.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, cher Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse
Me Philip Thibodeau
Dossiers réglementaires Énergir
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ